



**AVIS D'ABANDON DE LA PROCEDURE D'APPEL A PROJET RELATIVE A**

***LA CREATION D'UNE STRUCTURE EXPERIMENTALE DANS LE NORD DU  
DEPARTEMENT POUR L'ACCUEIL RELAIS D'ENFANTS DE 12 à 18 ANS  
RELEVANT DE SITUATIONS COMPLEXES***

**Appel à projet n° 2023/02/AAP/Enf02**

**1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour la présente procédure**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne,  
1, boulevard de la Marquette  
31090 TOULOUSE Cedex 9

conformément aux dispositions de l'article L313-3-a du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

**2. Direction et service en charge du suivi de la procédure d'appel à projet**

Toute demande d'information est à solliciter à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Haute-Garonne  
Direction Pilotage et Ressources Autonomie  
Service Aide au Pilotage et Programmation (Bâtiment C – 4<sup>ème</sup> étage)  
1, boulevard de la Marquette  
31090 Toulouse Cedex 9

[DPRA-Email-APP@cd31.fr](mailto:DPRA-Email-APP@cd31.fr)

**3. Publication initiale de l'avis d'appel à projet n°2021/01/AAP/Enf01**

L'avis d'appel à projet, accompagné de ses annexes, a été publié sur le site internet du Conseil départemental le 23 octobre 2023 avec une date de dépôt des candidatures fixée au 22 décembre 2023 à 16H45.

#### **4. Motif d'abandon de l'appel à projet**

L'abandon définitif de la procédure d'appel à projet a été rendu nécessaire en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur le Conseil départemental et qui contraignent à ajourner certains projets dans le secteur de l'enfance.

#### **5. Publication de l'abandon de l'appel à projet**

Le présent avis d'abandon de l'appel à projet sera publié sur le site du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

**Fait à Toulouse, le 4 juin 2024**

**Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice Pilotage et Ressource Autonomie**



**Laurence DELORT**